



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOUANES
& DROITS
INDIRECTS

Douane Magazine

n° 18

1^{er} semestre 2022



Sommaire

Édito	04
À la Une. FRANCE SÉSAME	06
_FRANCE SÉSAME : pour une compétitivité améliorée des ports français	07
_Le chef de projet de la plateforme FRANCE SÉSAME témoigne.	10
_Parole d'utilisateur.	12
Reportage. L'action de la douane dans la filière vitivinicole	14
_Une présence forte de la douane dans la filière vitivinicole	15
_En pratique. Douane Magazine en terre bordelaise	17
_Parole de viticulteur	19
Enquête. Le patrimoine et la douane	20
_Oeuvres d'art, trésors... Quand la douane protège le patrimoine	21
_Retour sur deux saisies emblématiques	23
Focus régional. L'École Nationale des Douanes de Tourcoing	24

Edito



ISABELLE BRAUN-LEMAIRE

Directrice générale
des douanes et droits indirects

Ce Douane Magazine 18 réunit plusieurs articles sur des facettes différentes de la douane. Ils ont été diffusés, tout au long du premier semestre, dans la newsletter Douane Magazine. La plateforme numérique FRANCE SÉSAME a été mise en service dans les grands ports français que sont Dunkerque, Le Havre et Marseille. Il s'agit d'un point de contact unique numérique interministériel déployé afin de faciliter le suivi et la gestion des formalités et des contrôles administratifs liés au passage en frontière des marchandises sanitaires et phytosanitaires. En garantissant plus de fluidité, cet outil participe donc à rendre plus compétitive la chaîne logistique française, dans un contexte européen particulièrement concurrentiel. La douane porte pleinement ce projet innovant permettant d'optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises et conforte son rôle d'administration de la frontière. Plus d'informations dans le sujet à la Une de ce numéro.

La douane est également l'administration de la marchandise. Ainsi, la douane assure la gestion et le contrôle des produits soumis à contributions indirectes (CI), notamment ceux issus de la filière vitivinicole. La modernisation et la dématérialisation portée par la douane dans ce secteur-clé de l'économie française a permis aux opérateurs une gestion plus simplifiée des processus douaniers. Aujourd'hui, la douane travaille à finaliser l'intégration de la viticulture et des contributions indirectes dans ses processus métiers et ses structures. Elle cherche ainsi désormais à améliorer le pilotage et l'organisation des contrôles, notamment en lien avec les autres administrations ; faire bénéficier les contrôles de la viticulture et les produits soumis

à CI des outils et méthodes utilisés pour le dédouanement ; et enfin améliorer l'accompagnement des viticulteurs.

Une autre facette, parfois méconnue, de l'action de la douane est la protection du patrimoine. Ses agents peuvent intervenir sur l'ensemble du territoire national lors du contrôle des flux de marchandises, à l'importation, à l'exportation comme à la circulation, pour lutter contre le trafic de biens culturels. Chaque année, des tableaux de maîtres, fossiles et pièces archéologiques sont saisis par la douane puis remis à des musées ou restitués à leurs pays d'origine. Les services spécialisés douaniers travaillent de concert avec leurs partenaires au niveau national comme international pour lutter contre le pillage et préserver le patrimoine public.

Enfin, pour mener à bien ses missions, la douane doit pouvoir compter sur des agents bien formés et experts dans leur domaine de compétence. C'est l'une des priorités de l'École Nationale des Douanes de Tourcoing (ENDT) qui est chargée de la formation des inspecteurs et des cadres supérieurs douaniers, ainsi que de la gestion fonctionnelle du service du recrutement et de la préparation aux concours. C'est pourquoi, l'ENDT cherche constamment à professionnaliser la formation initiale des inspecteurs stagiaires : à la clé, une meilleure préparation des agents à leur premier poste grâce à une individualisation des parcours pédagogiques.

Bonne lecture !



FRANCE SÉSAME

À la Une. **FRANCE SÉSAME** : pour une compétitivité améliorée des ports français et de la chaîne logistique

La plateforme numérique, publique et gratuite FRANCE SÉSAME (pour Système d'Échanges Simplifié pour les Autorisations de Marchandises) est entrée en service le 17 novembre 2021 et contribue depuis à faire des ports français un carrefour logistique stratégique. À la clé : la fluidification et la sécurisation des échanges commerciaux lors du passage frontière des marchandises soumises aux réglementations sanitaires ou phytosanitaires.

FRANCE SÉSAME vise à simplifier et fluidifier le passage aux frontières pour l'ensemble des acteurs de la chaîne logistique (logisticiens, transitaires, représentants en douane enregistrés, importateurs) et à faciliter les contrôles réalisés par les autorités compétentes (services déconcentrés de la DGDDI et DGAL).

Un bouquet de services numériques pour faciliter les importations via les grands ports maritimes du Havre, de Marseille et de Dunkerque

Grâce à un accès sécurisé, la plateforme met ainsi à la disposition des entreprises un bouquet de services numériques, essentiels pour la gestion des formalités et contrôles administratifs sur les importations de marchandises sus-mentionnées.

La plateforme FRANCE SÉSAME est accessible via un portail internet donnant accès à un espace

personnel sécurisé qui permet la navigation parmi les services numériques.

Parmi les services « cœur » de l'offre numérique de FRANCE SÉSAME figurent notamment : la mise à disposition d'un portail centralisant des informations réglementaires et pratiques, ainsi que des accès aux applicatifs publics utilisés pour la délivrance de formalités administratives ; le suivi en temps réel de l'avancement des formalités administratives, de l'avant-dédouanement à l'octroi du bon à enlever (BAE) ; la prise de rendez-vous et la programmation intelligente des contrôles physiques des marchandises sanitaires et phytosanitaires ; l'envoi de notifications en temps réel sur l'avancement des formalités ; la gestion d'un « dossier d'import numérique » centralisant les documents administratifs accompagnant la réalisation des formalités aux frontières.

Tous les services numériques proposés aux opérateurs sont accessibles aux agents des douanes et du ministère de l'agriculture qui disposent en plus d'un service dédié à la supervision des processus, permettant d'identifier en temps réel les points de blocage éventuels tout au long de la séquence administrative.

FRANCE SÉSAME est interconnectée aux systèmes d'information publics nécessaires à l'accomplissement des formalités administratives aux frontières.

Une réponse publique moderne aux enjeux de la filière logistique française

La création d'un point de contact unique numérique aux frontières figure parmi les principales mesures du plan gouvernemental d'amélioration de la performance de la logistique en France, présenté le 16 septembre 2019 par le Premier ministre, dans le prolongement du rapport « Hémar et Daher » sur la compétitivité de la chaîne logistique française.

FRANCE SÉSAME est également une composante à part entière de la nouvelle stratégie nationale portuaire présentée lors du Comité interministériel de la mer du 22 janvier 2021 au Havre. Elle a également été reprise au panorama des 50 grands projets SI français.

Un projet interministériel et collaboratif destiné à s'étendre aux autres grands ports maritimes français

Pilotée par la douane, la plateforme FRANCE SÉSAME a été conçue en étroite collaboration avec la Direction générale de l'alimentation (DGAL), la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités.

La conception de la plateforme a également été partagée, dès ses débuts, avec les utilisateurs privés afin de garantir l'adéquation entre l'offre fonctionnelle et les besoins des entreprises. Une expérimentation a ainsi été menée en octobre 2021 avec un panel d'entreprises ayant contribué à la conception de l'application.

Exercice par la douane des contrôles sanitaires à l'importation au Havre et à Marseille

Depuis le 1^{er} novembre 2021, à Marseille et au Havre, des contrôles à l'importation auparavant réalisés par la DGCCRF sont effectués par la douane. Cette dernière poursuit ainsi la démarche engagée à Dunkerque en 2020 et à Calais en 2021 dans le cadre du Brexit.

Comme pour FRANCE SÉSAME, avec la création d'un point de contact unique, l'ambition est de diminuer les interlocuteurs des entreprises

et ainsi de rendre l'action des services de l'État à la frontière plus lisible.

Les contrôles sanitaires à l'importation des denrées alimentaires d'origine non animale et des matériaux au contact des denrées alimentaires (MCDA) soumis à des exigences sanitaires, mais aussi les produits issus de l'agriculture biologique et les fruits et légumes soumis à des normes de commercialisation, sont désormais effectués par les services douaniers.



Chiffres clés / FRANCE SÉSAME

3

grands ports maritimes

18 mois

pour parvenir à la mise en service de FRANCE SÉSAME

9 mois

de conception

4 mois

de tests

1 mois

d'expérimentation avec un panel de 11 opérateurs économiques

182

sociétés utilisatrices

415

comptes opérateurs

+170 000

formalités sanitaires et douanières captées

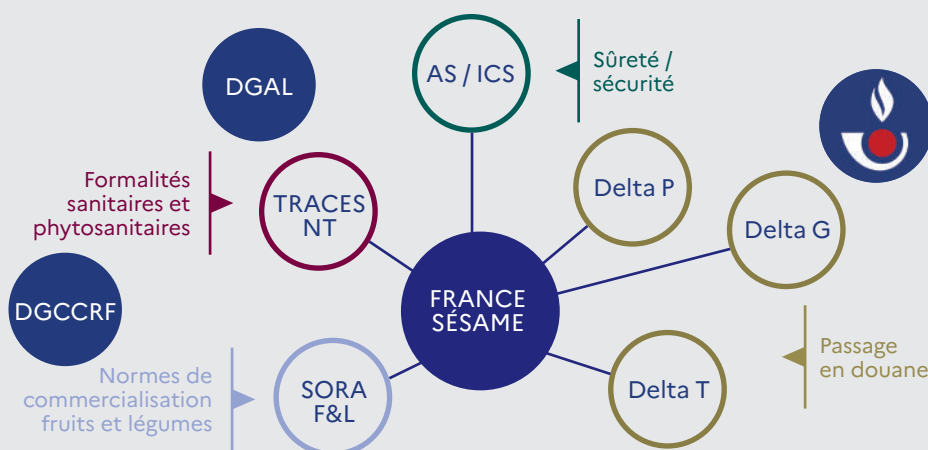
+ 6 000

RDV pris pour des contrôles physiques SPS

0

bug ou indisponibilité

L'écosystème numérique FRANCE SÉSAME : quelles interconnexions ?



FRANCE SÉSAME est une solution qui complète l'écosystème numérique public existant dédié à l'accomplissement des formalités aux frontières. La qualité des interconnexions avec les applications métier qui alimentent FRANCE SÉSAME est donc primordiale :

- Delta, SI dédié au dédouanement
- TRACES-NT, SI délivrant les certificats SPS
- SORAF&L, SI délivrant les certificats relatifs aux normes de commercialisation des fruits et légumes

Le chef de projet de la plateforme FRANCE SÉSAME témoigne.

Depuis mai 2020, Stéphane Arnaud est le chef de projet FRANCE SÉSAME. Fort de son expérience dans la sécurisation des échanges des entreprises, il nous dévoile aujourd'hui les coulisses du projet.



Stéphane Arnaud
chef de projet FRANCE SÉSAME

Stéphane Arnaud

2013

chef du pôle action économique de Strasbourg

2015

chef de projet du guichet unique national du dédouanement pour les documents d'ordre public.

2020

chef de projet FRANCE SÉSAME

Comment est né le projet FRANCE SÉSAME ?

Stéphane Arnaud : La création d'un point de contact unique numérique aux frontières est la première mesure du plan gouvernemental d'amélioration de la performance de la logistique maritime en France, présenté en 2019 par le Premier ministre, afin de faire des ports français un carrefour logistique stratégique.

Pour répondre à cette ambition stratégique forte, la constitution d'une communauté de travail au sein d'un projet dédié s'imposait, qui permette d'unir et coordonner les efforts de tous les acteurs publics et privés concernés, sous la houlette de la DGDDI qui est l'administration de référence de la marchandise en frontière.

Le nom et le logo FRANCE SÉSAME traduisent notre volonté de mettre à disposition des professionnels un outil numérique public

français qui garantisse la fluidité des échanges de marchandises soumis à contrôles lors du passage de la frontière.

Est-ce que des entreprises ont participé aux différentes phases du projet ?

Étant très attachés au caractère opérationnel de FRANCE SÉSAME, nous avons souhaité associer d'emblée les utilisateurs finaux de la plateforme à nos travaux. Dès 2020, un panel d'opérateurs économiques représentatifs sur les ports du Havre, de Marseille et de Dunkerque a participé à la conception de la plateforme, et enrichi les propositions formulées dans le cadre de nos travaux interministériels. Cette communauté a ensuite activement participé à l'expérimentation FRANCE SÉSAME sur flux réels, en octobre 2021. L'implication de ces professionnels a été précieuse pour le projet.

Les témoignages d'utilisateurs reçus depuis la

mise en service du 17 novembre 2021 sont très positifs. Quatre mois après son lancement, plus de 180 sociétés utilisent FRANCE SÉSAME, plus de 400 comptes opérateurs ont été créés, plus de 6000 rendez-vous ont été pris pour des contrôles physiques de marchandises « SPS ».

Quel est l'avenir de la plateforme FRANCE SÉSAME ? Peut-on considérer ce projet comme précurseur dans la réflexion sur l'attractivité de la plateforme logistique française ?

FRANCE SÉSAME va continuer à se développer en 2022, avec d'une part un enrichissement de l'offre fonctionnelle, et d'autre part, une extension de la plateforme à d'autres sites géographiques.

La mise en service réussie de FRANCE SÉSAME est une illustration concrète et opérationnelle des effets positifs de la digitalisation de l'action publique, au service de l'attractivité économique du pays. Elle a également montré la capacité

de la douane et des administrations françaises à conduire, dans des délais serrés, un projet interministériel d'ampleur, faisant intervenir en mode partenarial des acteurs publics de différents ministères et des acteurs privés.





Sébastien Espanet

Directeur de l'agence Port Saint-Louis du Rhône
Marseille

Parole d'utilisateur.

Sébastien Espanet est le directeur de l'agence située à Port Saint-Louis du Rhône, dans la région de Marseille, pour le groupe Rhodanienne de Transit (RDT). Depuis 2014, il évolue dans l'import/export de fruits et légumes et fait prospérer avec ses équipes son activité de transitaire.

Comment avez-vous pris part à l'expérimentation de la plateforme FRANCE SÉSAME qui a eu lieu en octobre ? Aviez-vous des attentes particulières ?

Sébastien Espanet : L'équipe projet FRANCE SÉSAME m'a contacté en septembre dernier pour rejoindre l'expérimentation sur flux réels qui allait être réalisée en octobre 2021.

Nous avons immédiatement accepté, car il s'agit d'un projet interministériel dans lequel les transitaires, le service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire (SIVEP), la douane et les ministères dédiés travaillent en étroite collaboration pour mettre en place une plateforme numérique dédiée à notre activité.

Nous voulions aussi découvrir l'outil avant sa mise en service et être force de proposition afin qu'il puisse être adapté à nos besoins au quotidien. Nous souhaitons plus particulièrement que cette nouvelle application nous fasse gagner du temps tant pour la consultation des notifications, des documents, que pour la prise de rendez-vous pour les contrôles physiques.

Avant de recourir à cette plateforme numérique, en quoi consistaient votre schéma et vos pratiques d'importation des marchandises soumises à réglementation sanitaire et phytosanitaire ?

Avant de recourir à cette plateforme, un process



interne était en place qui pourrait se résumer comme ci-dessous :

- Réception des documents par courriel dont le certificat phytosanitaire d'origine CPO) avant de recevoir l'original ;
- Émission du CHED-PP (certificat phytosanitaire) dans l'appliquetif TRACES NT, et notifications d'importation dans l'appliquetif TELEFEL pour les fruits et légumes soumis à normes de commercialisation ;
- Courriel au SIVEP annonçant l'émission du CHED PP et notre désir de prendre rendez-vous pour un jour et une heure donnés (pré-notification) ;
- Courriel en réponse du SIVEP avec nos créneaux de rendez-vous ;
- Organisation des transports en fonction des créneaux attribués.

Une fois le contrôle phytosanitaire effectué :

- Appel à notre commis sur place en charge des visites annonçant que tel container vient d'être contrôlé ;
- Vérification dans TRACES et impression du document signé via TRACES ;
- Appel à notre service douane pour demander la validation de la déclaration d'importation et envoi par mail du CHED-PP validé pour intégration dans la déclaration et obtention du montant de la redevance.

En novembre 2021, quels ont été les changements avec la mise en service de la plateforme ?

Depuis la mise en service de FRANCE SÉSAME, nous limitons les appels grâce aux notifications SMS et e-mail adressés par la plateforme numérique, et tous les intervenants de notre process sont informés en temps réel. Il s'agit là d'un gain de temps précieux.

La prise de rendez-vous en ligne par la plateforme, du type « doctolib », est elle aussi plus adaptée, surtout depuis les améliorations récentes apportées permettant la modification des rendez-vous.

Les principales forces de FRANCE SÉSAME sont de rassembler sur une seule application toutes les formalités indispensables au dédouanement de marchandises soumises à contrôle phytosanitaire et/ou vétérinaire ainsi que les marchandises BIO (certificats COI), de nous permettre un suivi en temps réel grâce aux notifications, une prise de rendez-vous efficace et adaptée, et ainsi d'être en constante amélioration.

La transparence qu'offre la plateforme doit aussi être soulignée, cela peut être une plus-value auprès de nos importateurs soucieux d'avoir un suivi détaillé.



La filière vitivinicole

Reportage. L'action de la douane dans la filière vitivinicole

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) intervient depuis 1993 dans la gestion de la filière vitivinicole. Son positionnement unique tout au long du cycle viticole, de la plantation des vignes à la commercialisation des vins, fait de cette dernière un acteur majeur.

Le premier interlocuteur du viticulteur est la douane. En effet, pour lancer son activité il doit obtenir un numéro d'entreprise vitivinicole communément appelé numéro CVI pour casier viticole informatisé. La gestion de ce casier positionne la douane au cœur de la filière.

La tenue du casier viticole informatisé (CVI)

La filière vitivinicole européenne est encadrée par l'organisation commune de marché de l'Union européenne (UE). En France, la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est en charge de la filière. Pour ce faire, elle s'appuie sur FranceAgriMer, l'Institut national des appellations d'origine (INAO), la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et la DGDDI.

La douane gère le CVI dont l'objectif est de connaître au mieux la production, l'offre potentielle et la capacité de production (le foncier viticole), informations nécessaires à la régulation de la filière. Ce casier regroupe les informations relatives au parcellaire, aux stocks, aux récoltes et

à la production de chaque entreprise vitivinicole, dont les formes et les activités sont multiples suivant qu'elles ont le statut de récoltant, de coopérative ou de négociant.

Le CVI est donc alimenté par les déclarations établies par ces entreprises, qui font ensuite l'objet de vérifications et de contrôles afin de confirmer que les données déclarées sont fiables. À son niveau, la DGDDI opère des contrôles documentaires, foncier, de chais ou encore des registres de cave. Elle réalise également des prélèvements et des analyses d'échantillons. Ces contrôles s'inscrivent dans la tenue du CVI : ils permettent de s'assurer que les données collectées sont conformes et pourront servir de base consolidée aux autres acteurs de la filière (INAO, FranceAgriMer, interprofessions, organismes de gestion et de contrôle, etc.).

Une gestion numérique de la filière

Le principe même d'un casier informatisé a posé le socle d'une gestion numérique de la filière. Refondu à partir de 2008, le système d'information du CVI a connu de nombreux chantiers pour offrir aux viticulteurs des outils modernisés. L'objectif est de dématérialiser progressivement l'ensemble des déclarations comme les outils de restitutions aux entreprises.

Composé de huit applications informatiques inter-connectées, le CVI a connu de profondes évolutions. La plus significative date d'octobre 2019 avec la création de l'application PARCEL qui permet aux viticulteurs de déposer leurs déclarations foncières de manière dématérialisée.

Les déclarations de plantation et d'arrachage (octobre 2019), puis la déclaration d'entrée de parcelles (janvier 2020) et enfin la déclaration de surgreffage (février 2022) ont été successivement ajoutées à l'application. Les déclarations intégrées par l'exploitant dans PARCEL sont déversées dans le nCVI foncier (n pour nouveau). Ce dernier a donc naturellement profité de la « dynamique PARCEL », son architecture et sa technologie se sont progressivement alignées. Ergonomique, apprécié et simple d'utilisation, PARCEL va inspirer la réécriture et la fusion à venir d'autres services en ligne composant le CVI (RECOLTE, SV11, SV12...).

Un accompagnement des viticulteurs jusqu'à la commercialisation des vins

L'action de la DGDDI se poursuit auprès des professionnels du secteur au moment de la perception des contributions indirectes (impôt) propres aux alcools et boissons alcooliques. Là aussi, l'objectif est de simplifier les démarches avec le service en ligne CIEL, pour contributions indirectes en ligne, qui permet aux entreprises de régler via un portail sécurisé les droits et taxes éventuellement dus.

À chaque étape, les agents des douanes sont mobilisés pour sécuriser les démarches des entreprises, avec comme leitmotiv d'assurer la compétitivité de la filière vitivinicole. Les statuts d'entrepôt agréé et d'opérateur économique agréé (OEA) que la douane délivre s'inscrivent dans cette démarche.

Chiffres clés / La filière vitivinicole

85 000

viticulteurs

600

caves coopératives

2^e

pays producteur de vin avec une production annuelle entre

1500

négociants vinificateurs

2^e

secteur à l'export

40 à 50

millions d'hectolitres

Chiffres clés / L'action de la douane

35 000

déclarations de stocks par an

1500

négociants vinificateurs

55

services douaniers répartis dans

77 000

déclarations de production par an

20

directions régionales englobant des bassins de production

En pratique.

Douane Magazine en terre bordelaise

Douane Magazine s'est rendu dans le bordelais, à la rencontre des agents des services viticulture de Pauillac et de Blaye. L'occasion d'aborder avec eux leur activité de contrôle, des vignes aux chais des exploitants.

De part et d'autre de la route des châteaux qui relie Bordeaux à Pauillac, les vignes s'étendent à perte de vue et les propriétés aux portails ciselés se succèdent.

Nous sommes dans le Médoc et le Haut-Médoc, un terroir qui recouvre huit appellations d'origine contrôlée, Médoc, Haut-Médoc, Moulis en Médoc, Lustrac-Médoc, Margaux, Saint-Julien, Saint-Estèphe et Pauillac, parmi lesquelles figurent plusieurs châteaux classés en grands crus.

Au moment de la visite de Douane Magazine, les vendanges sont en cours sur ce territoire qui représente 18 % de la production totale des vins du bordelais.

Des contrôles propres aux périodes de vendange

Au service de viticulture de Pauillac, l'activité des six agents s'organise en conséquence. À l'entrée du bureau, des bacs en polystyrène sont prêts pour les vendanges. « Une fois par an, nous effectuons un prélèvement de vendange afin d'alimenter la banque analytique de données isotopiques communautaire », indique un des agents du bureau.

Chaque type de vin, en particulier ceux d'appellation d'origine contrôlée, répond à un cahier des charges précis. « Les éléments constitutifs de cette base de données serviront de comparatif pour les futures analyses que nous demanderons afin de détecter des manipulations œnologiques comme les mouillages et les chaptalisations », explique-t-il. Le mouillage vise à diminuer le degré d'alcool par l'ajout d'eau. « C'est pourquoi, un litre d'eau prélevé sur le site de l'exploitation, est aussi joint aux raisins vendangés », précise son collègue. À l'inverse, la chaptalisation consiste en l'ajout de sucre lorsque le vin ne titre pas assez afin d'augmenter le degré d'alcool. « La pratique n'est pas interdite mais très encadrée. Le viticulteur doit déclarer son intention de chaptalisation sur le téléservice nCVI OENO 48 heures avant la première opération. Il doit aussi retranscrire les opérations sur un registre qui devra être présenté au service à première réquisition », indique ce dernier. Une fois réalisés, les prélèvements sont envoyés au service commun des laboratoires de Bordeaux qui va procéder à une vinification.

Au cours de cette période des contrôles routiers sont également menés. L'objectif de ces derniers est de vérifier, en collaboration avec une brigade des douanes, qu'il n'existe pas de cas de circulation illégale de vendange. « Suivant l'état des récoltes, les professionnels du secteur peuvent être tentés de compenser les maigres récoltes par l'apport de vendanges extérieures à la région ou de vin étranger ou du sud de la France qui seraient alors revendus sous appellation. Nous avons déjà eu connaissance de dossiers de francisation de vin espagnol sur d'autres terroirs, nous restons donc vigilants ».



Vérifier les superficies en vignes déclarées

Sur l'autre rive de l'estuaire de la Gironde, dans les locaux du service viticulture de Blaye, les agentes préparent un contrôle parcellaire. « *Les exploitants plantent et arrachent chaque année. Certaines de ces plantations datent aussi d'avant la mise en œuvre de nos outils de suivi. Ils ont tendance à planter à l'identique : ils replantent là où ils ont arraché. Si des plantations ont été faites de manière erronée il y a de cela plusieurs années, les erreurs se répètent, alors même que les exploitants pensaient être dans le juste* », analysent-elles. Les contrôles sont donc effectués régulièrement.

Afin de procéder à ce type de contrôles, les services de viticulture sont équipés de GPS professionnels leur permettant de traduire un îlot mesuré en superficie. L'objectif est d'obtenir une cartographie des parcelles culturales.

Dans les chais

Comme pour les contrôles parcellaires, les contrôles de chais sont contradictoires et s'effectuent en présence de l'exploitant. Au centre viticulture de Pauillac, les contrôles de chais s'opèrent toute l'année en fonction des nécessités de l'enquête mais le service tient compte des contraintes de l'exploitation et veille à ce que l'opérateur soit disponible au moment de l'intervention. Il s'agit de s'assurer que les volumes déclarés dans les déclarations de récoltes correspondent au stock présent dans les chais des viticulteurs.

Parole de viticulteur.

Alix COMBES, responsable d'exploitation du Château La Tour Carnet, revient pour Douane Magazine sur les relations qu'il entretient avec la douane.

Le Château La Tour Carnet est un quatrième Grand Cru classé 1855 en appellation Haut-Médoc. Il fait partie du groupe Bernard Magrez depuis 2000, ce qui a conduit à l'acquisition de parcelles de vignes de grande qualité, mais aussi de propriétés pour accompagner la demande croissante de la clientèle.

La taille du domaine constitue un avantage concurrentiel majeur pour son développement, lui permettant ainsi une diffusion internationale.



Alix COMBES
*responsable d'exploitation du
Château La Tour Carnet*

Vos relations avec les services douaniers sont régulières, en quoi est-ce qu'elles facilitent l'exercice de votre travail ?

Alix Combes : Depuis 2000, le développement du foncier du Château La Tour Carnet a nécessité de multiples modifications de structures, entraînant des demandes de rassemblement des sites d'exploitation, de production et de stockage dans un site unique d'exploitation et des demandes de logements temporaires. L'écoute, l'expérience, l'aide des agents des douanes, l'accompagnement et la proximité du service viticulture, nous ont permis de régler toutes ces transformations de façon simple, rapide et efficace.

Avez-vous constaté ces dernières années une évolution de l'offre de service de la DGDDI ?

Alix Combes : La principale évolution est la dématérialisation des services qui nous permet de faire toutes nos démarches déclaratives à distance, tant pour le foncier, la production et l'acquittement de la fiscalité, via les téléservices

nCVI, PARCEL, CIEL (déclaration de récolte, déclaration de stock, modification de structure, etc.). Même si le système est perfectible, l'évolution est notable.

Dans votre schéma d'exportation, êtes-vous en relation avec la douane ?

Alix Combes : La totalité de nos ventes se font via le négoce bordelais. Ce sont les négociants qui font les démarches douanières pour nos produits.



[...] l'accompagnement et la proximité du service viticulture, nous ont permis de régler toutes les transformations [de l'exploitation vinicole] de façon simple, rapide et efficace.





Patrimoine et douane

Enquête. Œuvres d'art, antiquités, trésors nationaux... Quand la douane protège le patrimoine

Le patrimoine appartient à tous, il s'agit d'un bien public auquel n'importe quel citoyen doit pouvoir avoir accès. Le trafic illicite de biens culturels prive le public de la connaissance de son patrimoine et de sa culture. Par son action de contrôle et de protection, la douane participe ainsi à la préservation et à la restitution de ce bien commun.

Historiquement, la douane remplit en effet une mission de protection et de surveillance du patrimoine culturel. Son action intervient à un double niveau, national et européen, chacun étant régi par des dispositions juridiques propres. En collaboration avec différents acteurs institutionnels, dont principalement le ministère de la Culture et l'office central de lutte contre le trafic des biens culturels, la douane contrôle la régularité de la circulation et de la détention des biens culturels et des trésors nationaux.

Elle peut intervenir sur l'ensemble du territoire national, lors du contrôle des flux de marchandises, à l'importation, à l'exportation et à la circulation. La douane dispose d'accès aux bases de données qui recensent des biens ayant disparu ou ayant été volés à l'échelle internationale. Concrètement, à l'exportation, la douane s'assure que seules les œuvres autorisées quittent légalement le territoire. À l'importation, son action vise à vérifier que les biens culturels tiers sont sortis légalement de leur territoire d'origine, avec une attention particulière portée aux biens culturels provenant des zones de conflit et de pillages.

Certains États économiquement déstabilisés ou en proie à des conflits armés sont la cible

de pillages réguliers. Les objets récupérés franchissent alors les frontières afin d'être vendus sur le marché parallèle, y compris sur Internet.

Les États-Unis, le Royaume-Uni et la Suisse apparaissent fréquemment en tant que pays de transit ou de destination. L'Asie (Chine, Hong-Kong) tend à bousculer cette hiérarchie avec l'intérêt croissant des investisseurs pour le secteur de l'art, en particulier de l'art contemporain. Certains États du Golfe (Qatar, Émirats arabes unis) sont des acteurs émergents sur ce marché.

En 2019, la douane a débuté les premiers contrôles du respect des obligations incombant aux marchands d'œuvres d'art et d'antiquités en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT). Ce secteur a été identifié comme présentant un risque élevé en raison de l'importance des flux financiers générés et de l'opacité pouvant entourer certaines transactions. En 2021, la douane a réalisé 36 constatations relatives à la protection du patrimoine.

Le rôle des services douaniers spécialisés

Outre les brigades douanières qui contrôlent quotidiennement les flux d'œuvres d'art sur l'ensemble du territoire, la douane dispose de services spécialisés :

La DNRED

Les services spécialisés de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières

(DNRED) participent à la surveillance et à la protection du patrimoine culturel et à la répression des trafics frauduleux par un travail :

- de recueil d'informations ;
- d'analyse de risque et la réalisation d'études, effectué par les analystes spécialisés dans ce secteur, qui vont alimenter les différents services douaniers ;
- d'investigation réalisé par des enquêteurs également spécialisés.

Le SEJF

Le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) est aussi compétent en matière de contrebande de biens culturels. Les officiers de douane judiciaire (ODJ) disposent d'une autonomie pour rechercher et constater ces infractions. La compétence légale d'attribution des ODJ concerne les infractions de blanchiment et, de manière générale, toutes les infractions connexes à leur champ de compétence permettant ainsi de poursuivre tous les protagonistes d'une même affaire de biens culturels. Le SEJF a enquêté dans diverses affaires dont la finalité est la défense du patrimoine national.

La coopération nationale et internationale

Les succès de la douane en matière de lutte contre le trafic de biens culturels sont aussi le résultat d'une excellente relation entre les services spécialisés de la douane et ses partenaires du ministère de la Culture (services patrimoniaux en administration centrale, musées nationaux etc.) ainsi qu'avec l'autorité judiciaire. Cette collaboration se manifeste aussi dans le cadre international qui permet souvent de retrouver la trace d'œuvres volées grâce à l'échange de renseignements ou d'expertise.

Interpol, qui centralise dans une base de données, les œuvres volées au niveau international, joue également un rôle central dans la lutte contre ces trafics en se faisant le relais des informations recueillies.

Symbole de l'importance de ces coopérations et de la lutte contre les trafics menée par les douaniers, le Louvre a exposé de mai 2021 à février 2022, des trésors culturels saisis par la douane française, encore sous scellés.



Retour sur deux saisies emblématiques

Tableau d'Edgar Degas intitulé « Les choristes »

Le vendredi 16 février 2018, les agents de la brigade des douanes de Marne-la-Vallée contrôlent un bus stationné sur une aire d'autoroute de Seine-et-Marne. Ils découvrent dans une valise un pastel portant la signature « Degas », pour lequel aucun des passagers ne s'identifie comme propriétaire. Les douaniers saisissent le tableau et sollicitent l'expertise du musée d'Orsay afin d'en confirmer l'authenticité.

Les éléments de l'expertise viennent confirmer quelques jours plus tard qu'il s'agit bien de l'œuvre peinte par Edgar Degas en 1877, volée en 2009 à Marseille, dans les locaux du musée Cantini.

Saisie de 27 400 pièces archéologiques

Le 20 août 2020, suite à une information de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Grand-Est, elle-même alertée par la découverte suspecte d'un trésor composé de 14 154 monnaies antiques par un Français sur son terrain situé dans la Flandre, qui se révélera être une mise en scène, les enquêteurs de la DNRED s'intéressent à un individu suspecté de se livrer à des activités de pillage archéologique.

Lors d'une visite au domicile du collectionneur, les enquêteurs découvrent 13 246 objets archéologiques, bracelets et torques datant de l'âge

du Bronze et de l'âge du Fer, un dodécaèdre romain (dont il n'existe qu'une centaine d'exemplaires connus et dont l'utilisation demeure une énigme archéologique) mais également des fibules romaines, des boucles de ceintures mérovingiennes, médiévales et de la Renaissance, des



éléments de statues, des monnaies romaines et gauloises pillées sur des sites archéologiques connus et inconnus de la région.



Focus régional. L'École Nationale des Douanes de Tourcoing, au cœur des enjeux socio-économiques de la douane

Située à 1h30 de Paris et 3h30 de Lyon en TGV, directement reliée par la voie aérienne à Lyon, Marseille, Toulouse et Strasbourg, partie intégrante de l'agglomération lilloise et carrefour européen, l'École Nationale des Douanes de Tourcoing (ENDT) est chargée de la formation des inspecteurs et du cadre supérieur douanier, ainsi que de la gestion fonctionnelle du service du recrutement et de la préparation aux concours.

Développer les compétences et enrichir les parcours professionnels

L'identité de la douane est indissociable de la frontière et de la marchandise sur lesquelles porte son action. Dans un monde en mutation, ouvert, compétitif et dématérialisé, elle doit s'adapter en permanence.

Pour tenir ses engagements, la douane a donc besoin de s'appuyer sur des agents bien formés et experts dans leur domaine de compétence. La formation occupe un rôle clé dans la politique de gestion des ressources humaines et des compétences. Lieu de formation ouvert sur les savoirs, les savoir-faire et les techniques de haut niveau permettant une bonne maîtrise des règles et pratiques professionnelles, l'école des douanes est au cœur du dispositif douanier.

Investir la frontière numérique pour répondre aux enjeux du e-commerce, moderniser le traitement des flux de marchandises, renforcer l'accompagnement des entreprises pour les

rendre plus compétitives sur les marchés extérieurs et pour le développement économique et social des territoires ou encore amplifier la lutte contre les trafics, la criminalité organisée, le financement du terrorisme sont autant de défis auxquels la douane doit faire face. Ils représentent autant de missions pour les femmes et les hommes qui concourent à les remplir.

La professionnalisation de la formation initiale

« La formation initiale des agents pose les bases d'une autonomie accrue sur le poste de travail et d'une meilleure adaptabilité lors des évolutions professionnelles. Elle crée également les conditions d'une véritable envie de formation tout au long de la vie visant à favoriser leur développement tant professionnel que personnel et à faciliter leur parcours professionnel », explique Emmanuelle Gidoin, directrice de l'ENDT. La douane a ainsi engagé des travaux de refonte de la formation des inspecteurs stagiaires afin de répondre aux orientations stratégiques ministérielles, avec comme objectif rendre l'agent pleinement acteur de son parcours professionnel en renforçant notamment l'individualisation dans les formations initiales. Cette réforme commence par une meilleure formation des stagiaires à leur premier métier. Il s'agit de les former, grâce à des parcours différenciés et à l'issue d'un solide tronc commun généraliste, aux principales compétences dont ils auront besoin pour leur première affectation.



Dans ce cadre, les stagiaires qui seront chargés de missions de contrôle et de lutte contre la fraude ou qui évolueront dans le domaine de l'accompagnement des entreprises recevront une formation spécifique. Elle leur permettra de mieux connaître les entreprises et les difficultés réelles qu'elles peuvent rencontrer dans leurs opérations à l'international. Ils auront également l'occasion d'échanger dans le cadre de conférences avec des cadres douaniers, des responsables d'entreprises, des fédérations et partenaires de l'international (Team France Export...), des personnels universitaires et des praticiens du droit, etc.

« Dans un contexte où le niveau d'étude des candidats au concours d'inspecteur des douanes est de plus en plus élevé, cette réforme permettra de renforcer leur capacité d'adaptation sur leur premier poste en les dotant des savoirs, savoir-faire et savoir-être indispensables dans un contexte interne, européen et international dominé par des exigences de bonne gouvernance, d'efficacité, de concurrence et de compétitivité », poursuit la directrice.

Une formation tout au long de la vie

Parce qu'elle permet de conforter la maîtrise des règles techniques et des évolutions réglementaires, de comprendre les mécanismes juridiques internes et internationaux qui les sous-tendent mais aussi d'accompagner les transitions professionnelles afin d'enrichir les parcours de carrière et de diversifier les expériences professionnelles, la formation continue est indissociable de la formation initiale dont elle prend le relais, en s'inscrivant au plus près de la démarche stratégique de la douane.

Aussi, l'ENDT organisera prochainement un stage à destination des Cellules Conseil aux Entreprises

œuvrant au sein des Pôles action économique, destiné à leur permettre d'optimiser l'accompagnement personnalisé qu'elles offrent aux entreprises, de mieux répondre à leurs attentes et d'harmoniser les expertises sur tout le territoire en lien avec les écosystèmes régionaux de soutien à l'internationalisation.

Favoriser la diversité pour renforcer l'égalité des chances

La douane se mobilise pour promouvoir l'égalité professionnelle en tant que démarche intégrée, imprégnant à la fois les processus RH et les processus métier. Dans le cadre de sa responsabilité sociale, l'école œuvre en faveur de la diversité et de la prévention des discriminations, afin de rendre la douane plus représentative de la société qu'elle sert.

« Notre école ne saurait laisser les plus défavorisés au bord de la route. L'égalité juridique est une grande conquête républicaine, mais elle ne suffit pas à réaliser l'égalité concrète », rappelle Emmanuelle Gidoïn. L'ENDT est partie intégrante du dispositif des classes prépa' talents, précieux instrument de réalisation de l'égalité des chances, mis en place en collaboration avec le monde universitaire et le réseau des écoles du service public. Ce dispositif interministériel dédié à la préparation aux concours externes de la fonction publique vise à apporter un soutien pédagogique et méthodologique renforcé, une aide financière et des facilités d'hébergement à des étudiants ou de jeunes demandeurs d'emploi répondant aux critères du dispositif et faisant preuve d'une motivation certaine.

« Il appartient à notre école de contribuer à diffuser une conception partagée des valeurs et principes du service public », conclut la directrice.

« La professionnalisation de la formation est le maître-mot à l'école de La Rochelle comme à celle de Tourcoing. »

Directeur du recrutement et de la formation professionnelle pour la douane, Pascal Decanter nous livre son témoignage sur la formation en douane.



Pascal Decanter

Directeur du recrutement et de la formation professionnelle pour la douane

En quoi la formation professionnelle est-elle un enjeu stratégique ?

Pascal Decanter : La douane est une administration qui évolue en permanence. Par conséquent, la formation doit répondre au besoin de professionnalisation de ses agents afin de faire évoluer leurs compétences, de maintenir leurs savoirs et d'adapter leurs pratiques.

En effet, pour fonctionner et assurer efficacement ses missions, une administration doit avoir des agents formés ; formés en formation initiale au premier métier lors de l'entrée dans l'administration, et formés tout au long de leurs parcours professionnels, cela grâce à la formation continue. Sur ce second point, l'enjeu est notamment d'accompagner les agents lors des évolutions, qu'elles soient liées aux nouvelles pratiques ou à la carrière.

Quels sont les défis de la formation en douane ?

Pascal Decanter : L'appareil de formation doit s'adapter aux besoins et missions de la douane. Son défi est d'accompagner au mieux les besoins et les transformations.

attendu pour délivrer des formations de qualité répondant aux enjeux de la DGDDI et aux évolutions des pratiques. Pour ce faire, Il est important de s'appuyer sur des formateurs compétents, de disposer des outils de formation adéquats pour répondre au défi d'une formation plus qualitative notamment grâce à l'apport du numérique, et ainsi de permettre aux stagiaires l'appropriation des outils et process métiers.

De plus, la formation en douane s'insère dans un dispositif d'ensemble en lien avec les services territoriaux qui proposent eux-mêmes des formations réalisées localement. Pour la Direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle, il est essentiel d'apporter l'assistance, l'expertise, voire d'accompagner ces formations lorsque nécessaire.

Enfin, la douane est une administration qui nécessite de plus en plus une haute technicité. La formation professionnelle doit répondre à ce besoin croissant sans ignorer les difficultés opérationnelles et en préparant les stagiaires à leur environnement professionnel. L'apport dans la formation d'outils, de locaux se rapprochant des conditions réelles, opérationnelles est donc également essentiel.

Un des premiers défis est d'être au niveau



PARUTION SEMESTRIELLE

Directrice de la publication :
Isabelle Braun-Lemaire

Directrice de la rédaction :
Stéphanie Smaniotto

Rédacteur en chef :
Bureau de la communication

Crédits photos : Patrice Pontié,
sauf mention contraire

Conception, réalisation :
COM DGDDI

Parution : 2^e semestre 2022
2553-100X (en ligne)



0 800 94 40 40

INFOS DOUANE SERVICE

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

11, rue des Deux communes
93558 Montreuil Cedex

www.douane.gouv.fr



douane.gouv.fr

[flickr](#)

[DGDDI](#)

[@douane_france](#)